

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le résultat du voyage de M. Clemenceau. — « La vague de travail » après la vague de paresse. — La situation économique de l'Europe. L'opinion des Américains. Le remède : Se restreindre et produire. En attendant, l'aide américaine est une nécessité.

M. Clemenceau vient de faire, à Londres, un voyage qui aura des résultats heureux pour les Alliés. On est encore assez inexactement fixé sur les entretiens que l'éminent homme d'Etat français a eus avec le Premier anglais, mais il paraît certain que les chefs des deux gouvernements amis se sont mis d'accord sur l'attitude qu'il convient de prendre vis-à-vis de l'Allemagne.

Ce résultat n'est pas indifférent en présence de l'attitude américaine qui reste énigmatique. En raison de la désunion qui existe entre M. Wilson et le Sénat américain, l'Entente avait le devoir d'assurer l'avenir. C'est fait. Et de cela on doit savoir gré à M. Clemenceau. On ne peut avoir aucun doute, en effet, sur les décisions prises, quand on voit le Times, le grand organe londonien, déclarer :

« L'Angleterre et la France doivent agir immédiatement et leur action doit être basée sur l'union la plus étroite, union qui est le rempart le plus sûr de la paix du monde et qui leur a permis, lors de l'agression allemande, de sauver les libertés du monde. »

Ensemble, MM. Lloyd George et Clemenceau ont arrêté une ligne d'action commune, claire et ferme. L'Italie et la Belgique seront sans doute associées au mouvement qui se dessine. L'Amérique, paraissant se désintéresser d'une façon imprévue des événements touchant à la sécurité des nations européennes, il était naturel que ces dernières s'unissent pour parer au danger possible de demain.

A ce titre le voyage de M. Clemenceau paraît être particulièrement heureux.

La Revue hebdomadaire publie une intéressante étude de M. Méline sur « la vague de travail ». On a assez parlé de la vague de paresse ; on a suffisamment constaté ses effets désastreux pour souhaiter une vague réparatrice de travail. M. Méline a foi dans ce revirement que le pays appelle de tous ses vœux.

L'honorable sénateur montre, en une statistique impressionnante, ce que la guerre a coûté à la France. Il arrive à ce total effrayant de 59 millions de journées de travail perdues. Et c'est quand le monde du travail devrait accroître son effort ; c'est quand les stocks épuisés devraient être reconstitués par un labeur acharné, qu'une loi inopportune vient limiter le travail du pays. Certes, nous ne protestons pas contre la loi de 8 heures. Nous entendons qu'elle reste acquise à l'ouvrier. Mais pourquoi limiter d'une façon abusive le nombre des heures supplémentaires ? Pourquoi ne pas laisser aux patrons et aux ouvriers la liberté de s'entendre pour un prolongement d'une ou deux heures de la journée dans des conditions à fixer. Rien, dans cette façon de procéder, n'est contraire à l'intérêt du travailleur ; au contraire, cela lui permet, sans un effort excessif, d'accroître son salaire dans de sérieuses proportions.

Le Temps écrit avec raison : « Les populations ouvrières, qu'elles soient citadines ou rurales, ont tout à gagner à la liberté du travail. Elle est pour notre pays une question de vie ou de mort. Sans une production largement accrue, sans des exportations développées à outrance, nous serons voués fatalement à des reculs et à des misères dont nos populations laborieuses seraient les premières victimes. »

La conclusion de M. Méline est à retenir : « Donc, n'implorons la pitié de personne. Agissons d'abord. Et disons-nous bien que nous tenons entre nos mains la misère ou la fortune pour nos enfants ; que ce sera la misère, si nous n'avons pas le courage de travailler plus les autres ; la fortune, si nous travaillons davantage. D'où cet axiome qui devrait être inscrit en lettres d'or dans toutes les écoles et tous les ateliers de France :

Tous les Français en état de travailler, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus vieux, doivent donner à la France, en souvenir de nos morts glorieux,

leur temps et toutes leurs forces. L'oisif est un criminel, un traître à la patrie. »

La situation économique de l'Europe est grave, il serait puéril de le nier.

Un américain, M. Vanderlip, chargé par son pays de venir examiner la situation sur place, a rédigé un rapport pessimiste sans doute, mais qui contient une grande part de vérité :

« L'Europe, dit-il, n'a pas depuis cent ans augmenté sa production dans la proportion de l'augmentation de sa population. Elle passa de 175 millions d'habitants à 450 millions sans tirer, en proportion, parti de ses ressources naturelles. La guerre ayant arrêté le travail et ravagé une quantité de ses usines et de ses champs, l'Europe est plus que jamais incapable de se suffire à elle-même. Les gouvernements européens ont jeté sans compter du papier sur le marché. »

Les banques de l'Angleterre sont vides et ses marchés bouleversés.

La France est saignée à blanc et sa dette monte peut-être à 221 milliards.

L'Italie, sans fer et sans charbon, meurt de faim.

Les nouvelles républiques polonaise et tchéco-slovaque sont envahies par la fausse monnaie fabriquée en Russie par le gouvernement bolcheviste. D'ailleurs, à présent, la monnaie de tous les gouvernements européens n'est plus que de la monnaie fictive. Les transports sont désorganisés. La Russie a cessé de ravitailler le reste de l'Europe. Dans l'Europe centrale, des centaines de milliers de gens meurent littéralement de besoin. L'Europe ne peut pas payer actuellement pour tout ce qui lui est nécessaire, elle réclame de crédit. Seul, le crédit peut la sauver, et si nous ne la sauvons pas, nous serons entraînés dans son désastre. »

D'autre part, le contrôleur américain de vivres, M. Herbert Hoover, s'est également donné la peine d'apprécier le péril américain, et voici comment il a fait ce qu'il appelle non pas une analyse, mais une légère critique de notre vieille Europe :

« Le charbon manque à l'Europe, démolie par la guerre, gaspillant ses dernières ressources dans des dépenses de luxe. Les hommes ne reparaissent pas le travail. Ils sont en proie à une folie de paresse. Les employeurs et les ouvriers continuent de se disputer. La grande guerre est arrêtée, mais d'autres guerres sont en cours. L'Europe vit sous un régime de censure, de restrictions, de compétitions douanières, de dépenses militaires et navales qu'elle ne peut pas supporter. Si un travail sérieux, coordonné avec une large entente des besoins de tous ne reprend pas, l'Europe va mourir de faim. Il faut que le travail reprenne ou c'est la famine. »

On s'explique, dans ces conditions, l'effondrement de l'argent français à l'étranger. Nous sommes contraints pour vivre d'acheter dans les pays étrangers ; ne pouvant payer en or, le vendeur nous impose un tarif de plus en plus écrasant, parce que nous n'avons plus de crédit chez nos fournisseurs.

Il y a deux remèdes à cette situation. Ils ne sont pas nouveaux. Déjà en 1871, pour remédier à la crise qui suivit la guerre de 1870, on demandait son avis à Léon Say, un vétérinaire du monde financier. Il répondit : « Dépenser moins ; produire davantage. » C'est un conseil d'actualité.

D'abord se restreindre, mais c'est un palliatif insuffisant.

Ensuite et surtout produire. Produire pour arriver à suffire aux besoins du pays. Produire ensuite pour exporter et niveler notre situation à l'étranger.

« Travaillons, dit notre confrère Harduin. Plus de grèves, plus de chômage. Tout le monde à l'ouvrage. Lorsque la production redeviendra normale, l'Etat pourra lever toutes les interdictions d'exporter et nous serons en mesure de poser nos conditions sur les marchés étrangers ; nous dirons : vous voulez qu'on achète chez vous ? Soit. Mais en compensation, achetez aussi chez nous. »

Mais, en attendant, l'Amérique, seul pays créancier du monde aujourd'hui, a pour devoir d'aider les nations européennes par des crédits à longs termes, les seuls qui puissent permettre notre relèvement. C'est un devoir parce que, en triomphant du monstrueux allemand, nous avons travaillé à la sécurité de l'Amérique et c'est aussi l'intérêt des Yankees, car c'est l'unique moyen de nous permettre de nous libérer d'une dette écrasante !

INFORMATIONS

La réponse allemande

La réponse du gouvernement allemand à la dernière note des alliés est parvenue à la délégation allemande à Paris.

Les responsabilités de la guerre

On mande de Berlin au « Sunday Express » que la Commission parlementaire allemande d'enquête sur les événements qui provoquèrent la guerre a résolu de recevoir la déposition de l'ex-kaiser. Vraisemblablement, son témoignage sera recueilli par l'intermédiaire d'une Commission rogatoire hollandaise.

Le Japon se rapproche des Etats-Unis

Les éléments conservateurs qui désirent le développement commercial dans la paix, ont remporté un succès sur les militaristes dans le Conseil national. Ils ont fait abandonner l'idée de la domination japonaise en Asie et ont fait décider de ne plus envoyer de troupes en Sibirie. Le Conseil a décidé que désormais le Japon devra agir avec le concours de l'Amérique en Sibirie et en Chine. Cette politique nouvelle signifie que le Japon acceptera le plan américain d'assurer l'exploitation du chemin de fer transsibérien, sans toutefois se mêler des affaires intérieures de la Sibirie. Ces décisions font disparaître les possibilités d'un conflit américano-japonais.

La succession de M. Wilson

La campagne électorale présidentielle se prépare déjà aux Etats-Unis. Le parti républicain qui, aux yeux même de ses adversaires, sera le triomphateur de demain, procédera le 8 juin à la nomination de ses candidats. Dès aujourd'hui, on sait que le grand favori du parti est le général Wood, qui, au cours de cette guerre, s'est signalé par son hostilité constante à l'égard de Wilson.

On cite également les noms de M. Lovder, gouverneur, et de M. Harding, industriel.

Ces indemnités dues par les Américains

Le gouvernement américain achève actuellement de régler avec notre gouvernement les affaires laissées pendantes chez nous par le départ des troupes américaines.

Le dernier accord conclu établit la prise en charge, par la France, du paiement des indemnités de toute nature à verser aux propriétaires des immeubles ou des propriétés que les Saamies occupèrent, du montant également des réclamations faites par nos compatriotes au sujet de dépréciations ou de dégâts commis chez eux par des soldats américains.

CHRONIQUE LOCALE

Après les élections cantonales

Les élections cantonales n'ont guère passionné les électeurs cahorciens. Les emballements d'hier étaient calmés. Revenus à une saine compréhension de la situation politique et surtout économique du pays, les électeurs, au lendemain des emballements, se sont peut-être dit que rien ne sert de crier, mais que l'essentiel est de s'assurer son pain quotidien.

Tout le monde ne boucle pas son budget, chaque mois, en passant à la caisse du payeur. C'est l'immense majorité. C'est pourquoi cette majorité finira par dire, si elle ne l'a déjà fait, que les promesses, aussi belles qu'elles soient, ne valent pas la plus petite réalisation.

La politique n'est bonne que pour celui qui en profite. Il y a de beaux jours que la grande lutte pour l'idée se résume en cette formule : « Ote-toi de là que je m'y mette. » Ou bien : « Si on ne met là, j'en profiterai pour faire mes bonnes affaires et celles de quelques amis. »

Compétences ou incompétences, dévouement ou indifférence à la chose publique, ça ne compte pas. Les politiciens ne connaissent qu'une catégorie de citoyens : ceux qui les flattent, qui les « portent » ; qu'une question : leur intérêt.

Il y a quelques années qu'il en est ainsi. Ça changera-t-il ? Les élus d'hier, républicains sincères, démocrates éprouvés — tous le sont, évidemment, ou le sont devenus plus farouchement que

ceux de la veille — se mettront-ils à la besogne ? Entreprennent-ils la dure mais nécessaire tâche de rendre au pays qui souffre, qui va souffrir terriblement de la misère, un bien-être qui lui est dû pour avoir trimé, pleuré, saigné pendant 5 ans ?

Iront-ils jusqu'au bout dans la réparation des injustices flagrantes dont sont victimes tant de familles en deuil pour la Patrie ?

D'ont-ils que les profiteurs doivent rendre gorge ? Oui, sans doute. Mais feront-ils rendre gorge. N'auront-ils pas des amitiés à ménager, des réputations mal établies qu'il ne faut pas détruire par peur d'ébranler leur situation politique ?

Le peuple, cet éternel dupé, sera-t-il toujours dupé ?

Nos élus cantonaux ont de grandes, de belles choses à faire en sa faveur. Ils ont surtout une belle occasion de montrer que la justice n'est pas un vain mot.

Nous nous débattons, nous allons nous débattre au milieu d'une crise économique qui tend à empirer chaque jour.

Il s'agit donc de tenir les promesses, de ne pas décourager les bonnes, les loyales volontés. Les populations ne vivent pas de paroles. Se battre autour de personnalités qui ne demandent un mandat électif que par gloire, que pour avoir un titre, une parcelle de l'autorité publique, pour leur propre profit, cela ne vaut pas le morceau de pain auquel a droit le travailleur.

Du travail, sur eux passe-droits, aux faveurs, aux gabégies !

L. B.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Lafon Cyrien : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut, le 24 décembre 1914, devant Mesnil-Hurlus. A été cité.

Fringer Henri-Marie : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 20 juillet 1918, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Port-Binson. A été cité.

Brassac Georges - Victor - Louis - Henri-Maurice : bon soldat. Blessé grièvement, le 22 août 1914, à Bertrix (Belgique), au cours des premiers combats en s'élançant à l'assaut. Mort en captivité des suites de ses blessures. A été cité.

Bouzon Frédéric-Basile : bon soldat. Tué à son poste de combat en défendant la tranchée contre une attaque ennemie, le 2 octobre 1917, à la cote 344, au nord de Verdun. A été cité.

Bramouille Manuel : bon soldat. Blessé mortellement, le 11 juillet 1916, à Fleury, devant Verdun en repoussant une violente attaque ennemie. A été cité.

Armée

M. le général de division Passaga est affecté au commandement du 17^e corps d'armée.

M. le général de brigade Colin est nommé commandant par intérim de la 33^e division et de l'ensemble des subdivisions d'Agén, Marmande, Montauban et Cahors.

M. le général de brigade Dessens est nommé commandant de la 66^e brigade d'infanterie et la subdivision de Cahors et Montauban.

Au 7^e

M. Derode, chef de bataillon au 7^e est nommé major du corps.

Mutation

M. Cayrol, lieutenant au 27^e d'infanterie passe au 7^e.

Gendarmerie

Sont admis dans l'ordre de la gendarmerie et affectés à la 17^e région :

Civry (François-Lucien), sergent 6^e rég. d'infanterie, 2^e C. M.

Jaragoyhen (Martin), ex-sergent, proposé par la compagnie des Basses-Pyrénées.

Chez les Planteurs de tabac

A la suite des démarches faites par M. Delport, député du Lot, au sujet du prix d'achat des tabacs indigènes de la récolte 1920, démarches que nous avons mentionnées dans notre dernier numéro, le ministre des Finances vient de prendre l'arrêté suivant :

Le ministre des Finances, Vu l'article 5 de la loi de finances du 31 mars 1919, relatif au mode de fixation des prix d'achat des tabacs indigènes,

Arrête :

Article premier. — La commission chargée de fixer les prix d'achat des tabacs indigènes pour les diverses qualités de la récolte de 1920 est composée comme suit :

Président : M. Allain-Targé, président de chambre, à la Cour des Comptes.

Membres titulaires : MM. Berdin, administrateur des Manufactures de l'Etat ; Mayer, ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, chargé de la direction du service de l'expertise ; Falletti, chef de bureau de la culture à la Direction générale des manufactures de l'Etat ; Bernard (Alexandre), représentant des planteurs ; Delport (Louis), représentant des planteurs ; Descottes, représentant des planteurs ; Suisse, représentant des planteurs.

Membres suppléants : MM. Beylard, représentant des planteurs ; Carmentrand, représentant des planteurs ; Catillon, représentant des planteurs ; Evraud, représentant des planteurs ; de Saint-Paul, représentant des planteurs ; Solleville, représentant des planteurs.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mademoiselle Renée Besse, la charmante jeune fille de M. François Besse, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, avec M. John O'Donovan, ingénieur à Ravalpindi, dans les Indes.

M. O'Donovan a fait, en qualité d'ingénieur militaire anglais, une partie de la campagne au front français, où il a été blessé, et le reste en Mésopotamie.

Il fut ensuite transféré à Ravalpindi où il est encore retenu par ses obligations militaires, en attendant son prochain retour en Europe.

Nous sommes heureux d'adresser nos meilleurs vœux aux jeunes fiancés.

Notariat

M. Magnol est nommé notaire à Gramat en remplacement de M. Delor, décédé.

Chronique sportive

Samedi soir, dans la salle du Café de la Promenade, se réunissait à nouveau le groupe de jeunes sportifs qui, depuis quelque temps, travaille à la constitution d'une nouvelle Société de football. Discutant une première fois sur les statuts proposés et présentés par l'un d'eux ; échangeant leurs vues sur la recherche du terrain d'entraînement, ils mirent tant de cœur à la besogne que, quelques personnalités voulant bien en prendre la direction, on put, à la sortie, considérer la Société comme formée.

D'après les derniers renseignements, on peut espérer qu'après nomination du Bureau, révision et approbation des statuts, ces derniers pourront être déposés à la Préfecture, la Société se trouvant ainsi légalement constituée.

Bravo les jeunes qui avez donné l'impulsion primitive ; bravo les vieux qui avez entendu l'appel de la jeunesse. Le Vieux Sportif, caducien de race, écho anonyme des félicitations de tous les citoyens, vous remercie tout particulièrement, pour la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli le projet de la Société.

Après avoir rendu hommage à sa haute compétence et à son impartiale critique, l'opinion regretta fort de ne pouvoir offrir à notre troublant chroniqueur une place d'honneur dans notre Société.

Et tout Cahors sportif qui, de 1 h. à 2 h. et de 5 h. à 7 h. — le schewing gum à la bouche, le Journal du Lot à la main, — rabote le trottoir classique de la Mairie, commentant la chronique, est suspendu après cette question qui ne peut rester sans réponse :

« Le Vieux Sportif laissera-t-il sa modeste l'empêcheur sur son amour de l'encouragement matériel aux jeunes ? »

Un groupe de jeunes et vieux sportifs.

Mairie de Cahors

Renouvellement de la carte de consommation du sucre pour 1920

AVIS TRÈS IMPORTANT

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer la population qu'en conformité de l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 1919, pris en exécution d'instructions ministérielles, le sucre sera plus vendu aux consommateurs à partir du 1^{er} janvier 1920, que sur présentation d'une carte de consommation qui remplacera pour le sucre la carte d'alimentation.

Pour la confection de cette carte, chaque chef de ménage doit faire à la Mairie une déclaration sur une formule spéciale qui est tenue à sa disposition, au commissariat de police.

Chacun devra déposer cette formule à la Mairie, bureau de l'alimentation,

et il l'a bien montré. Avez-vous remarqué l'attention avec laquelle chacun suivait les diverses phases du jeu, les explications données par les initiés à ceux qui ne comprennent pas, les applaudissements frénétiques marquant les beaux exploits, et surtout, avez-vous remarqué la foule qui, discutant encore de la partie, descendait du terrain d'entraînement ? Jamais autant de monde n'était monté à Cabessut aussi, ainsi que je disais : « Bravo les jeunes » je puis dire à ceux qui se sont joints à eux pour mener à bien l'œuvre qu'ils avaient si courageusement entreprise : « Le public cadurcien vous attendait, soyez dignes de la confiance qu'il a en vous. »

Nos Equipes. — La partie de dimanche ne fut certes pas des plus belles ! Habitués à voir un jeu de défense et un jeu d'attaques alternativement pris, nous ne vîmes absolument rien de semblable. Sérieuse résistance opiniâtre, surtout après l'essai marqué sur hors-jeu. Pourquoi les arbitres n'interdisent-ils pas des peines aux joueurs ? Je n'ai jamais vu à Cahors d'équipiers réglés sur la touche et pourtant combien dimanche dernier, ainsi que les dimanches précédents, aurais-je voulu un petit four ! L'essai accordé sur hors-jeu fit crier beaucoup, mais vraiment, sans vouloir gêner l'arbitre, je me permets de faire remarquer que l'arbitrage eût été bien plus facile, si, au lieu de maillots bariolés à l'infini, chaque équipe avait eu un couleur unique. Le 7^e a gagné par 8 à 3 mais il eût dû marquer davantage. Je m'attendais à plus de jeu, car je pensais qu'une équipe qui, dans 4 jours, va disputer un championnat, doit avoir une tactique définie, au moins une, faute de plusieurs. Hélas ! il n'en est rien.

A Luzach, la Quercynoise a battu l'Union sportive Luzechoise par 13 à 0. Ici encore je m'attends à mieux. Les Potaches auront beau alléguer l'état déficient du terrain, la résistance opiniâtre des avants luzechois, qui fermaient tout le jeu, en se couchant obstinément sur le ballon, même en mêlée, je croirai toujours qu'ils pouvaient faire mieux.

Après les belles parties qu'ils ont fournies dernièrement, tout porte à croire qu'ils n'ont pas dans leur « bonne forme » coutumière pour n'avoir mis que 13 points à leur actif. Quand monteront-ils à nouveau au public cadurcien, qui apprécie tant leur jeu, ce dont ils sont capables ?

Pendant que se disputaient ces deux matches, le « Compound Club Cadurcien » s'entraînait sur son nouveau terrain. Ainsi toutes les équipes cadurciennes ont continué dimanche leur entraînement, ce qui permet de croire que Cahors réparaita bientôt dans les chroniques officielles.

Le Vieux Sportif.

Tentative d'indiscrétion

L'aimable chroniqueur qui se voile mystérieusement sous le pseudonyme heureux de « Vieux Sportif » a oublié — volontairement sans nul doute — de mentionner un fait tout en son honneur qui clôtura la réunion de samedi soir.

En effet, à cette réunion, il fut exprimé un vœu qui ne peut rester sous silence dans les colonnes hospitalières du Journal du Lot.

Ce vœu unanime fut de connaître le bienveillant anonyme dont les articles ont secoué Cahors de son apathique torpeur et y ont développé l'embryon — toujours vivant en l'âme de nos jeunes — des sports en général.

Après avoir rendu hommage à sa haute compétence et à son impartiale critique, l'opinion regretta fort de ne pouvoir offrir à notre troublant chroniqueur une place d'honneur dans notre Société.

Et tout Cahors sportif qui, de 1 h. à 2 h. et de 5 h. à 7 h. — le schewing gum à la bouche, le Journal du Lot à la main, — rabote le trottoir classique de la Mairie, commentant la chronique, est suspendu après cette question qui ne peut rester sans réponse :

« Le Vieux Sportif laissera-t-il sa modeste l'empêcheur sur son amour de l'encouragement matériel aux jeunes ? »

Un groupe de jeunes et vieux sportifs.

Mairie de Cahors

Renouvellement de la carte de consommation du sucre pour 1920

AVIS TRÈS IMPORTANT

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer la population qu'en conformité de l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 1919, pris en exécution d'instructions ministérielles, le sucre sera plus vendu aux consommateurs à partir du 1^{er} janvier 1920, que sur présentation d'une carte de consommation qui remplacera pour le sucre la carte d'alimentation.

Pour la confection de cette carte, chaque chef de ménage doit faire à la Mairie une déclaration sur une formule spéciale qui est tenue à sa disposition, au commissariat de police.

Chacun devra déposer cette formule à la Mairie, bureau de l'alimentation,

après l'avoir remplie et produire en même temps sa carte d'alimentation.

Tous les habitants de Cahors ont intérêt à remplir ces formalités sans aucun retard, en raison du court délai accordé.

Elections au Conseil général

Arrondissement de Cahors
Cahors (Nord) — Inscrits, 2.417; suffrages exprimés, 1.262.

M. le D^r Gélis, rép., 1.262 voix, Elu.
Cahors (Sud) — Inscrits, 2.086; suffrages exprimés, 1.158.

M. Tassart, rép., 1.156 voix, Elu.
Castelnau — Inscrits, 1.741; suffrages exprimés, 1.240.

M. Lacaze, rép., 765 voix, Elu.
M. Périé de Féral, 484.

Catus — Inscrits, 2.252; suffrages exprimés, 1.577.

M. Rey, rép., 1.083 voix, Elu.
M. Laporte, 490 voix.

Cazals — Inscrits, 1.523; suffrages exprimés, 1.330.

M. Filhol, rad., 815 voix, Elu.
M. Dupuy, 499 voix.

Labenne — Inscrits, 2.303; suffrages exprimés, 1.787.

M. Guilhem, rad., 1.102 voix, Elu.
M. le docteur Ausset, 650 voix.

Lauzès — Inscrits, 1.376; suffrages exprimés, 1.044.

M. le D^r Jardel, rad., 631 voix, Elu.
M. Peyrichou, 401 voix.

Limogne — Inscrits, 2.130; suffrages exprimés, 1.294.

M. Pradines, 1.472 voix, Elu.
Luzech — Inscrits, 2.337; suffrages exprimés, 1.474 voix.

M. Faure, rép., 1.410 voix, Elu.
Monteau — Inscrits, 2.060; suffrages exprimés, 1.483.

M. le D^r Valat, rép., 1.452 voix, Elu.
Puy-l'Evêque — Inscrits, 2.885; suffrages exprimés, 1.728.

M. le D^r Rouma, rad., 1.691 voix, Elu.
St-Géry — Inscrits, 1.175; suffrages exprimés, 835.

M. Talou, rad., 338 voix.
M. le D^r Bénéch, rad., 474 voix, Elu.

Arrondissement de Figeac
Bretenoux — Inscrits, 3.061; votants, 2.306.

D^r Ayroles, lib., 1.221 voix, Elu.
Canet, rad., 1.085 voix (manque le résultat d'une commune).

Cajarc — Inscrits, 1.751; votants, 1.268.
M. Larnaudie, rad., 1.085 voix, Elu.

Figeac (Est) — Inscrits, 3.182; votants, 1.978.

M. Pezet, rad., 1.617 voix, Elu.
M. Lourioux, soc., 284 voix.

Figeac (Ouest) — Inscrits, 2.454; votants, 1.628.

M. Loubet, rad., 1.498 voix, Elu.
Lacapelle-Marival — Inscrits, 3.251; votants, 2.492.

M. Laparra, rad., c. s., 900 voix.
M. Cadiergues, prog., 1.942 v. Ballottage.

Latronquière — Inscrits, 2.524; votants, 1.781.

M. Roussilles, rad., 1.695 voix, Elu.
M. Espinas, soc. unifié, 351 voix.

Liernon — Inscrits, 1.910; votants, 1.373.

M. Delpon, c. s., rép. de g., 1.291, Elu.
Saint-Céré — Inscrits, 2.994; votants, 2.149.

M. de Monzie, rép. soc., 1.925 v. Elu.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon — Inscrits, 1.824; vot., 1.625.

D^r Fontanilles, rad., 1.625 voix, Elu.
Gramat — Inscrits, 2.451; votants, 1.891.

M. Calmon-Maison, c. s. lib., 896 voix.
M. Orliac, rép. de g., 895 v. Ballottage.

Labastide-Murat — Inscrits, 1.471; votants, 1.020.

M. de Lapize, rép. de g., 941 v. Elu.
Martel — Inscrits, 2.630; votants, 1.824.

M. Lachèze, rép. démocr. 855 voix.
M. Bouat, rad., 698 voix.

M. Lavardet, c. s., rad., 192 v. Ballottage.

Payrac — Inscrits, 1.423; votants, 1.044.

M. Constant, c. s., rad., 945 voix, Elu.
St-Germain — Inscrits, 1.597; votants, 1.106.

M. le D^r Coulon, rép. de g., 586 v. Elu.
M. Cocula, rad., 312 voix.

M. Saigues, rép., 138 voix.
Salviac — Inscrits, 1.528; vot., 1.106.

M. Cambornac, c. s. rad. 992 v. Elu.
Souillac — Inscrits, 2.555; vot., 1.405.

M. Claret, rad., 1.380 voix, Elu.
Vayrac — Inscrits, 2.011; vot., 1.460.

M. Limes, rad., 737 voix, Elu.
M. Delol, rad., 604.

On annonce que M. Calmon-Maison ne sera pas candidat au scrutin de ballottage.

Conseil d'arrondissement

Arrondissement de Cahors
Cahors (Nord) — Inscrits, 2.417; suffrages exprimés, 1.252.

M. Teyssouères, rép., 1.252 voix, Elu.
Cahors (Sud) — Inscrits, 2.086; suffrages exprimés, 1.153.

M. Dulac, rép., 1.152 voix, Elu.
Castelnau — Inscrits, 1.741; suffrages exprimés, 1.115.

M. Dueros, rép., 1.112 voix, Elu.

Catus — Inscrits, 2.252; suffrages exprimés, 1.601.

M. Solmiac, rép., 974 voix, Elu.
M. Delfort, rad., 612 voix.

Cazals — Inscrits, 1.523; suffrages exprimés, 1.316 voix.

M. Soulié, 1.149 voix, Elu, sans concurrent.

Labenne — Inscrits, 2.303; suffrages exprimés, 1.478.

M. Fournié, 1.389 voix, Elu, sans concurrent.

Lauzès — Inscrits, 1.376; suffrages exprimés, 1.036.

M. Lalo, 528 voix, Elu.
M. Delfau, 482 voix.

Limogne — Inscrits, 2.130; suffrages exprimés, 1.508.

M. le D^r Coudere, 1.442 voix, Elu.
Luzech — Inscrits, 2.337; suffrages exprimés, 1.451.

M. Pons, 1.404 voix, Elu.

Monteau — Inscrits, 2.060; suffrages exprimés, 1.443.

M. le D^r Peindaries, 1.424 voix, Elu.
Puy-l'Evêque — Inscrits, 2.885; suffrages exprimés, 1.682.

M. le D^r Péné, 1.637 voix, Elu.
Saint-Géry — Inscrits, 1.175; suffrages exprimés, 862.

M. Coudere, rad., 459 voix, Elu.
M. Bulit, 386 voix.

Arrondissement de Figeac
Bretenoux — Molinié, rép., soc., 1.779 v. Elu.

Cajarc — Mirabel, rad., 1.162 v. Elu.
Figeac (Est) — Pissouraille, rad., 1.720 v. Elu.

Luzech — Lacabane, rad., 1.426 v. Elu.

Lacapelle-Marival — Cadiergues, rad., 1.307 v. Elu. — Laborde, c. s. sort., 1.248 voix, Elu. — Ferrand, lib., 947 v. — Lacarrière, lib., 915.

Latronquière — Taurand, rad., 1.723 v. Elu.

Liernon — Besombes, c. s., rad., 1.135 v. Elu.

Saint-Céré — Bastit, soc., 1.980, Elu.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon — Davidou, rad., 1.666 v. Elu.

Gramat — Mazet, rad., 1.096 v. Elu. — Ayroles, lib., 692.

Labastide-Murat — De Camy, lib., c. s., 923 voix, Elu.

Martel — Chassaing, rad., 880 v. Elu. — Lavergne, rad., 676.

Payrac — Deltell, rad., 508 v. Elu. — Mesplouet, rad., 495.

Saint-Germain — Badouères, rad., 517 v. Besse, rép. de g., 470. Ballottage.

Salviac — Delbouis, c. s., rad., 835 v. Elu.

Souillac — Bergerol, rad. soc., 1.018 v. Elu. — Bouzat, rép. de g., 630 voix.

Vayrac — Laquière, rad., 1.194 v. Elu.

Liste des délégués sénatoriaux

(Suite)
Les premiers noms sont ceux des délégués titulaires, les derniers ceux des délégués suppléants.

Arrondissement de Cahors
Espère: Peyssot Alfred. — Coudere Henri. Lamadeleine: Séval Pierre. — Talou Jean-E. Mercuès: Raynal Armand. — Alqui Louis. Pradines: Rigal Charles, Roux Justin. — Andrieu Louis.

Valrouffé: Raynal Léopold. — Annès Louis. Arcambal: Cabarrot Louis, Lacaze Jean. — Rossignol Antoine.

Labastide-Murat: Bru Jean-Antoine, Rousset Emile, Imbert Elou. — Montat (e): Fournié Henry. — Marabelle P. Castelnau: Blanié Joseph-Emile-Frédéric. — Fournols Antoine, Tulle F. — Pélassis Pierre. — Cézac: Alazard Eugène. — Cagnac François-P. Flaugnac: Hénras Amédée, Sirejol Jules. — Marabelle Louis.

L'Espiral: Bonnet Lucien. — Sabrié Elie. — Pern: Combebas Cyprien, Clavières Vidal. — L'Espiral: Bonnet Lucien. — Sabrié Elie. — Pons Jean-Casimir.

Saint-Alauze: Bourthoumieu Jean. — Desseaux Jean-Casimir. — Lignon Louis, Fournols Cyprien. — Lacaze Louis.

Boissières: Lafon Firmin, Ruayres Antoine. — Calamane: Bible Marcelin. — Castagné Louis. Catus: Lacombe Paul, Courtin M. — Delpech E. — Francoules: Périé Jean-Pierre. — Gaillard A. — Jules (es): Solmiac, Clédel. — Bousquet. — Labastide-de-Vert: Pellet Jean. — Labro M. — Lherm: Bousquet Jacques, Besson Pierre. — Cousy Raymond.

Mechmont: Martin Georges. — Alliet Jean. — Nuzéjols: Cassan Pierre. — Calmon Firmin. — Saint-Médard: Bondy Guillaume. — Bourdatrie Antoine.

Argues (es): Gizard Louis, Gramond Jules. — Cussac Noé.

Cassagnes: Filhol Marcel. — Delrieu Pierre. — Belon: Auréost Jules, Combaré Joseph. — Alazard Emile.

Frayssinet-le-Gélat: Lugan, Arnal Elou. — Gindou: Soulié Antoine, Delmas Adrien. — Darnis Henry.

Conjumeau: Avezou Léopold, Costes Jean. — Roux Louis.

Marmillac: Sanagal Louis, Garrigou Charles. — Molinié Jules.

Aujols: Aymard Firmin. — Faure Alexandre. — Belon: L'Espiral, Camille Auguste. — Marconnet Pierre.

Belmont: Brigidou Alfred. — Andrian A. — Gieurac: Dupéaux Baptiste. — Vincens B. — Flempas: Ourquival Philippe. — Sembel F. — Escamps: Vassac Casimir. — Ourquival Henri. — Clauze: Cahayre Antoine. — Sabrié F. — Laburgade: Fourès Alithe. — Bousquet P. — Montdonmerc: Sicard Edouard, Gilbert Cyprien. — Barthes François.

Vaylats: Bru Arthur, Guiral Philippe. — Vidallac Gabriel.

Blars: Lasfargues Antoine. — Cajarc L. — Grés: Bessières Paul. — Capelle Paul. — Lenthilac: Faurie Jean. — Dabine J. — Nadillac: Dols. — Cayrol.

Orniac: Cassan Casimir. — Ségala Henri. — Sabard: Bastide Gustave. — Blanc Jean. — Saint-Cémin: Boudet, Lompech Auguste. — Soldadé Jean.

St-Martin-de-Vers: Meulet Aug. — Lacaze P. — Sautiac: Salgues de Gentiès Eugène. — Pons G. — Senallac: Delfau Gabriel, Sindou Vincent. — Lacarrière Antoine.

Beauregard: Pradié Jean, Debous Sylvain. — Coudere Jean.

Calvignac: Vignals P., Peyres L. — Largentie A. — Gènerières: Balat Alain. — Deilhès François. — Goncals: Bouysson, Bach. — Pechberty. — Laramière: Delmas Sébastien, Cavalie Antoine. — Neulat Joseph.

Limogne: Coudere Roger, Rouffix Henri. — Dubrun Philippe.

Lugagnac: Calmès. — Bach. — Promilhans: Béné P. — Calvy J. — Morillon C. — Saillac: Pradines J., Loude J. — Bouysson F. — Vaire: Courpet E., Balat L. — Dabine J. — Vidallac: Colon Cyprien. — Coudere Firmin. — Aigues-Julliac: Chapt-Aladel Frédéric. — Gènerières Antoine.

Bélays: Roques Louis. — Lafargue. — Caillac: Lafage A., Pirmy G. — Brugel L. — Cambayac: Beldio Antoine. — Lacavalerie A. — Carnac-Rouillac: Bure Louis. — Lavergne Jean. — Parnac: Prud'homme Marius, Fournié J.-L. — Cassan Louis.

Villesque: Molinié E., Foissac F. — Gayet C. — Bagat: De Ginetet Emilien. — Ibos Augustin. — Berques: Guignes Henri. — Valadié Henri. — Lascabanes: Guignes. — Larroque. — Lebril: Baudet Félix. — Fargal Alphonse. — Montlauzun: Lapèze Célestin. — Borredon U. — St-Cyprien: Mercadié Armand, Salives Louis. — Dayma Antonin.

St-Laurent-Lézieu: Denègre A. — Mercadier H. — St-Matrè: Basset Elie. — Laia Paul. — Ste-Croix: Boutet Pierre. — Bernardou Louis. — Saux: Cagnès J.-B. — Calasson Antoine.

Grèze: Prady Amédée. — Vigouroux. — Montcabrier: Escande, Mazet. — Froment P. — Pescadore: Lafon Ant.-Aug. — Oullères Aug. — St-Martin-le-Ridon: Bessières P. — Lafargue P. — Bergany: Cubaynes Jean. — Cabarrot Rémy. — Boudès: Prady Amédée. — Rabat J.-B. — Cours: Parra L., Lafabrie J. — Bastide T. — Crègols: Parra Fernand. — Faure B. — Escalauzes: Luffau J.-B. — Jonclès Jean. — St-Cirq-Lapopie: Delmas Joseph, Décremps P. — Lagarde J.

Tour-de-Faure: Bénéch E., Conquet Paul. — Molles Victor.

Arrondissement de Figeac
Belmont (Bretenoux): Lescure Maurice. — Ségala Jean.

Blars: Molinié Armand. — Maisonneuve Joseph. — Cornic: Guiral Jean. — Labrousse Henri. — Bouygues Alphonse. — Cornac: Vernejoul Charles. — Lavergne François. — Lafon Célestin.

Estal: Vernejoul Armand. — Mesplouet Louis. — Gintac: St-Glemand Henri. — Blanc Baptiste. — Prud'homme: Ayroles J.-P., James Justin. — Bergues Léopold.

Puybrun: Selle Marcel. — Audubert Henri. — Bayou Antoine.

Cadiou: Gentou Gabriel. — Laroche Faustine. — Marcelliac: Marcenac André. — Larnaudie Paul. — Pradines Raymond.

Montbrun: Delcorn Joseph. — Bories Adrien. — Saint-Ghels: Francoual Raymond. — Pezet Simon.

Saint-Jean-de-Laur: Gaillard Amédée. — Pradines Amans.

Saint-Sulpice: Magné Cyprien. — Rougeyrolles Antonin.

Bagnac: Causade Marcel. — Bouysson Henri. — Fonjols Arsène. — Lacombe Louis.

Felzins: Laborie Henri. — Agolou Paul. — Lacombe Frédéric.

Lenthilac (Figeac): Dournes Henri. — Ratié J. — Luma: Deslues Frédéric. — Lacarrière Denis. — Montredon: Lagarde Antoine. — Gratacops A. — Courduré Noël.

Prendeignes: Bouscarrel Emile, Ser Justin. — Gratias Henri.

St-Félix: Soulagès. — Raffy. — Marion Pierre. — Vignac: L'Espiral. — Silot Camille. — Bédier: Vaysses Louis. — Cavarré Emmanuel. — Toulez Ambroise.

Camboulié: Destruel Léopold. — Cavarroc Elie. — Camburac: David Marcel. — Lafaille Marius. — Capoulet: Lacom Julien. — Cantaloube Marcel. — Grané.

Lissac et Muret: Labarthe. — Lacoste Louis. — Falret Henri.

Phalioles: Fréjaville Prosper. — Pelgry Pierre. — Anglars (Lacapelle): Boudet Victor. — Cadiergues Léon.

Aynac: Barges. — Marty. — Terron. — Bourq (e): Galaret Jean. — Devèze François. — Soubrière Henri.

Essoules: Grimald Cyprien. — Moncany P. — Issenoulet: Grimald Henri. — Brunet Justin. — Bonafoucie Elie.

Rudelle: Magot Louis. — Barré Arsène. — Ruyeres: Lapergue Victor. — Pons Jean. — Thémis: Prady Amédée. — Sirejol Jules. — Lafabrie Pierre.

Thémisettes: Rochy Hippolyte. — Cros Flavien. — Calviac: Via Maurice. — Coudere A. — Coudere J. — Latronquière: Laval Adrien. — Cépèdes Eugène. — Prat Armand.

Sabard (Latronquière): Donnadié Frédéric. — Lavergne Adrien.

Saint-Cirques: Descargues Augustin. — Courcoul. — Gaïts Jean.

St-Hilaire-Bessonières: Ste-Marie Germain. — Gazal Justin. — Izoulet Germain.

Souzevère: Canet B. — Vernières Jean. — Tiraly Firmin. — Estival Prosper.

Boussac: Rigouste Jules. — Capus Clément. — Cambes: L'Espiral. — Vilhes Jean.

Corn: Marthes Faustine. — Quercy Antoine. — Espagnac-Ste-Eulalie: Pélaprat. — Sénac Phil. — Grèzes: Despeyroux Louis. — Barges Louis. — Issèpts: Latapie Amédée. — Lacroix Joachim. — Laverde: Yrieul. — Chail. — Roques Frédéric. — Boudet Alexandre.

Reilhac: Thouron Paul. — Joyeux J.-P. — Sonac: Pechmalbec Augustin. — Despeyrou Jean. — Bannes: Delarue Marcelin. — Delpech Jean. — Latronquière: Bastit Armand. — Bennet Paul. — Moutarde Germain.

Mayvinhac-Lentour: Darnis Henri. — Arlet Armand. — Layral Firmin.

Saint-Corné: Landes Gratiès. — Murat. — Castané. — Corn. — Chansard. — Aynat Eugène. — Galméjan. — Saint-Jean-Lespinasse: Labrousse Ferdinand. — Gimbire Frédéric.

St-Médard-de-Prezque: Turenne Firmin. — Cayrol Emile. — Poncie Lucien.

Arrondissement de Gourdon
Baladon: Lascroux Elou, Lachamp Pierre. — Grondon Pierre.

Cazacane: Barbary Louis, Mahit B. — Teillard B. — Floirac: Treil Robert. — Lugol Paul. — Sarraze: Landes Paul, Lignon Henri. — Arnal P. — Lamothé-Cassel: Gras Jean-Louis. — Trégou E. — Uzech: Dunoyer Jules. — Singlande Frédéric. — Léohard: Fajolles Edgard, Fresquet Louis. — Bennet Louis.

Gignac: Montfort Pierre, Dufaut Jean. — Arliquo Antoine.

Meyronne: Carlux François. — Baladre Edouard.

Montcuq

Remerciements — Les Docteurs Peindarie et Valat, adressent leurs sincères remerciements à leurs électeurs du canton de Montcuq et les prient d'agréer l'expression de leur vive reconnaissance.

Le Roc

M. Delrieu, le sympathique négociant, a été élu Maire de notre commune. Mes-poulet, adjoint.

Nos félicitations.

BANQUE DE FRANCE

Pour répondre à certaines questions qui nous ont été posées, nous croyons devoir rappeler au Public qu'en 1912 la BANQUE DE FRANCE a apporté deux légères modifications de détail à son billet de 100 francs en couleurs: 1° Au recto, suppression de la marque L. O. M. 02 sur le ballot de marchandises placé en bas à droite. 2° Au verso, renforcement de la couleur du chiffre 100 qui occupe le cartouche central.

Nous rappelons en outre que les billets appartenant aux anciennes émissions de la BANQUE DE FRANCE restés en circulation, conservent toute leur valeur et que la BANQUE DE FRANCE les accepte toujours à des guichets.

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC (LOT)
Successeur de M^e VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE DE BIENS DE MINEURS

A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au VENDREDI DEUX JANVIER MIL NEUF CENT VINGT, à QUATORZE HEURES, au palais de justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Figeac, le treize juillet mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Il sera procédé le VENDREDI DEUX JANVIER MIL NEUF CENT VINGT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice à Figeac, boulevard Président Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés appartenant à mineurs DESTAL, ci-après nommés, et dépendant de la succession de M. Frédéric DESTAL, en son vivant, propriétaire, demeurant à Pechboudiol, commune de Prendeignes, mort par la France.

Cette vente est poursuivie à la requête de Madame Rosalie DESTAL, veuve de Monsieur Frédéric DESTAL, demeurant à Pechboudiol, commune de Prendeignes, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux filles mineures Marie-Emilie DESTAL et Aurélie Marie-Antoinette DESTAL, issues de son mariage avec le dit Frédéric DESTAL.

Poursuivante en qualités ayant M^e NUVILLE, pour son avoué.